DEPARTEMENT DU VAL D'OISE CANTON DE L'HAUTIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 26 Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation: 19 septembre 2024

Etaient présents: M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

M. MERLET a donné procuration à Mme CHEVALIER

M. SAINTE-CROIX a donné procuration à Mme DUFAYET

M. PARENTY a donné procuration à M. ROLLET Mme CARON a donné procuration à M. BEDIN M. DAOUDI a donné procuration à M. LANTERI M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU a donné procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, CALABRE ainsi que Monsieur GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Monsieur Benjamin GABIRON est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 095-219506375-20240925-4-8-09-2024-DE Date de télétransmission : 02/10/2024 Date de réception préfecture : 02/10/2024

Accusé de réception en préfecture 095-219506375-20240925-4-8-09-2024-DE

Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.8/09/2024

NOMENCLATURE ACTES:

5.7 Intercommunalité

<u>OBJET</u>: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE POUR L'ORGANISATION DES PRELUDES DU FESTIVAL CERGY SOIT À VAURÉAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, adjointe au Maire chargée de la culture, de la communication et des cérémonies.

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération Conseil Communautaire 20240206-n°7 du 6 février 2024 portant sur les grands principes d'organisation du festival Cergy Soit et autorisant le président du Conseil communautaire à signer des conventions de partenariat,

CONSIDERANT la nécessité de conventionner le partenariat entre la ville de Vauréal et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la bonne organisation de l'événement « Préludes » du festival Cergy Soit,

CONSIDERANT que la commission « Culture et vie associative » s'est réunie le 16 septembre 2024,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1: **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre la ville de Vauréal et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour l'organisation de l'événement « Préludes » du festival Cergy Soit à Vauréal, prévu au mois de septembre 2024.

ARTICLE 2: D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 3 : D'IMPUTER les dépenses d'un montant de 1.620 euros au budget 2024 de la Direction de l'action Culturelle et de la Vie Associative, chapitre 011.

ARTICLE 4: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Monsieur le Maire de Vauréal Raphaël LANTERI



Date exécutoire :

Date de notification :

Date de mise en ligne : 1 2 007, 202

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.